



LE RÉVEIL

DES COCHERS-CHAUFFEURS



TRANSPORT DE MALADE ASSIS PAR TAXIS

**LA SÉCURITÉ SOCIALE,
UNE QUESTION HAUTEMENT
POLITIQUE**



LE CAUCHEMAR DE LA DROITE ET DU PATRONAT DEPUIS 1945 !

64 ANS

C'EST

TOUJOURS

NON



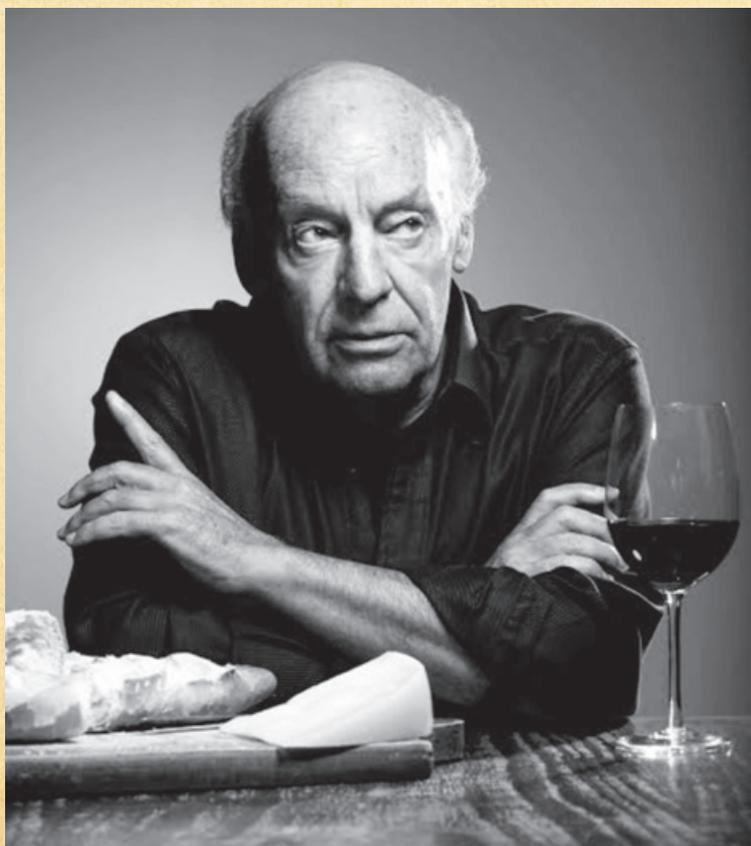
DE CETTE SOCIÉTÉ LÀ, ON N'EN VEUT PAS !

« Dans le monde d'aujourd'hui, monde à l'envers, les pays qui défendent la paix universelle sont ceux qui fabriquent le plus d'armes et qui en vendent le plus aux autres.

Les banques les plus prestigieuses sont celles qui blanchissent le plus de narcodollars et celles qui renferment le plus d'argent volé.

Les industries qui réussissent le mieux sont celles qui polluent le plus la planète ; et le salut de l'environnement est le fonds de commerce le plus rentable pour les entreprises qui l'anéantissent.

Ceux qui tuent le maximum de gens en un minimum de temps, qui gagnent le maximum d'argent en un minimum de travail et qui pillent le plus la nature au moindre coût récoltent impunité et félicitation. »



GALEANO Eduardo

Sens dessus dessous, l'école du monde à l'envers, 1998.

LE CAUCHEMAR DE LA DROITE ET DU PATRONAT DEPUIS 1945 !

Des attaques incessantes contre le transport de malades

Un pas de plus a été franchi par le gouvernement BAYROU contre le transport de malade par taxis sous le prétexte fallacieux de faire des économies. C'est une attaque qui remet en cause les fondements même de la prise en charge des assurés sociaux par les taxis. À chaque renouvellement de la convention, les taxis conventionnés ont déjà dû accepter de trop nombreuses concessions en bafouant ce qui définit le taxi, en l'occurrence le tarif réglementé et la tarification horokilométrique. Aujourd'hui, la limite est atteinte.

Le taxi et la Sécurité sociale : une dépendance vitale

Ce rejet massif de la nouvelle convention 2025 par les taxis conventionnés est l'occasion de revenir sur cette activité du transport de malade qui fait travailler 40 132 taxis en France sur environ 62 300 taxis, soit 65 % de la profession. Si l'on considère le montant des dépenses taxis de l'assurance maladie de 2023, soit 2,88 milliards d'euros de facturation, cela donne une moyenne annuelle de 71 763 € par taxi. Il y a donc à l'évidence une dépendance très forte, voire vitale pour beaucoup de taxis vis-à-vis du système de la Sécurité sociale. En effet, ces chiffres montrent qu'une grande partie des taxis tirent aujourd'hui leurs revenus exclusivement de la Sécurité sociale.

La Sécurité sociale : une revendication historique de la classe ouvrière

Rappelons que le concept porté par Sécurité sociale, c'est-à-dire une protection sociale avec un égal accès aux soins pour tous, indépendamment de leurs ressources, est une revendication historique de la classe ouvrière. Cette revendication fondamentale est devenue une réalité pour tous en 1945. En effet, grâce à l'avènement du programme du Conseil National de la Résistance (CNR) et à la forte influence des communistes qui ont payé un lourd tribut en vies humaines dans la résistance face au nazisme alors que la majorité du patronat s'était compromise dans la collaboration. C'est d'ailleurs sous la direction du camarade Ambroise CROIZAT, de la CGT et du Parti Communiste, qu'a été mis en place ce système de solidarité nationale en 1945 et les années suivantes, « où chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ».

D'une Sécurité sociale gérée par les travailleurs à sa récupération par le patronat

À l'origine, la Sécurité sociale était gérée par des travailleurs, militants syndicalistes. C'est la mise en place de la démocratie sociale et la reconnaissance du rôle politique de la classe ouvrière. Évidemment, cela permettait également de lutter contre la tendance des patrons à freiner ce système contraire à leurs intérêts, à leurs idéologies basées sur l'individualisme et l'obsession permanente des profits aux dépens de travailleurs.

Malheureusement, dans les années qui ont suivi sa création et jusqu'à aujourd'hui, le patronat avec son porte-voix et son bras armé, les gouvernements successifs de droite, n'ont eu de cesse de tout mettre en œuvre pour détruire ce système. Au fil des années, les travailleurs ont été déposés par l'État de leur rôle majoritaire. La Sécurité sociale représente en effet à tout ce que le patronat exècre : la solidarité nationale, la redistribution des richesses, la prise en main par les travailleurs de leur destinée... Depuis des dizaines d'années, ce ne sont plus les travailleurs qui gèrent cet outil mais l'État, ce qui a entraîné de nombreuses attaques contre la Sécurité sociale au détriment des assurés sociaux.

Pour ne citer qu'un des fossoyeurs de la Sécurité sociale, il faut bien sûr évoquer SARKOZY, l'ennemi affirmé des travailleurs et donc du taxi. Il s'est en effet illustré par ses attaques contre le modèle social français issu du CNR lors de son mandat présidentiel (2007-2012). Celui qui a mieux résumé cette politique, c'est Denis KESSLER, vice président du MEDEF, organisation patronale, qui déclarait en évoquant les destructions de SARKOZY : « *La liste des réformes [de SARKOZY] ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance !* ».

Des taxis qui vivent de l'argent de la Sécurité sociale mais qui votent à droite

Cela nous permet de souligner une contradiction profonde chez les taxis largement dépendants de cet argent de la Sécurité sociale comme nous l'avons vu. La plupart

de ces taxis sont artisans. Or, d'après les différentes études, statistiques ou sondages, il apparaît que cette catégorie socio professionnelle, les artisans (classés dans les professions intermédiaires), vote majoritairement à droite, voire même ces dernières années à l'extrême droite. Aux dernières législatives de 2024 par exemple, les électeurs travaillant à leur compte ont voté à 59 % pour la droite et l'extrême droite. Or, comme nous l'avons déjà rappelé, tous les gouvernements de droite n'ont eu de cesse de détruire la Sécurité sociale, ce qui remet inévitablement en cause le budget dédié à la Sécurité sociale et donc aux transports de patients !

Pourquoi voter pour son bourreau ?

C'est là une contradiction profonde car la droite a toujours tenté de détruire la Sécurité sociale, soit en appauvrissant la Sécurité sociale en offrant des dizaines de milliards d'exonérations aux grandes sociétés (le fameux « trou de la Sécu »), soit en supprimant ou en plafonnant les prestations de remboursement rendant obligatoire aujourd'hui la souscription d'une complémentaire santé privée par exemple. Le taxi, au vu de sa dépendance, ne peut être que la victime d'une telle politique ! Pourquoi voter pour son bourreau ?

Il est d'ailleurs étonnant de voir aujourd'hui des députés de droite comme Jérôme NURY ou Fabrice BRUN, tous deux du groupe « Droite Républicaine » et donc premiers soutiens du gouvernement BAYROU, interroger ce même gouvernement sur les conséquences désastreuses de la loi qu'ils ont eux-mêmes votée ! C'est d'ailleurs ce que rétorque à juste titre le député communiste Jean-Paul LECOQ à Fabrice BRUN quand il lui rappelle que « C'est votre gouvernement ! » qui a fait voter la loi de financement de la Sécurité sociale qui a engendré cette nouvelle convention au rabais !

Le budget de la Sécurité sociale : une question éminemment politique

Cet un élément primordial : cette convention ne tombe pas du ciel, elle n'est pas écrite après des négociations avec les syndicats ou les fédérations, non, elle est la conséquence d'un vote à l'Assemblée nationale par la majorité parlementaire. La responsabilité de cette loi incombe donc bien au gouvernement de droite de François BAYROU et aux parlementaires de droite qui ont rendu possible sa promulgation.

Une profession réglementée comme le taxi va à l'encontre de la doctrine libérale de droite

Les attaques des gouvernements de droite ne se sont d'ailleurs pas limitées à attaquer la Sécurité sociale, ce sont également eux qui ont porté une des plus graves atteintes à notre métier avec la création des véhicules de transport avec chauffeur (VTC). C'est en effet le gouvernement FILLON, toujours sous la baguette du président SARKOZY, qui a créé les VTC (loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009, dite loi Novelli). Ces politiques de droites ne jurent, en apparence

que par la concurrence, or le taxi qui échappait à cette économie de marché leur est insupportable. Nous sommes donc pour eux une anomalie, d'autant plus quand nous vivons grâce à l'argent des cotisations sociales (qu'ils préfèrent nommer « charges sociales »).

Des fédérations patronales...

Cette contradiction politique des taxis est renforcée par le positionnement « patronal » des fédérations de taxis. Cela s'explique en partie par le fait qu'elles peuvent être effectivement dirigées et contrôlées par des patrons de sociétés aux activités diverses et variées. Pour la CGT-Taxis, il est évident qu'un conducteur seul qui conduit lui-même n'a pas les mêmes intérêts qu'un patron de société, encore plus quand celles-ci font du VTC, de l'ambulance, du VSL, des pompes funèbres... De plus, les organisations patronales en général, sont en opposition à ce système de solidarité nationale. Encore une fois, si ce ne sont pas les fédérations qui écrivent les lois, leur positionnement à droite est en contradiction avec la réalité du secteur puisque répétons-le, le taxi vit en grande partie grâce à l'argent de la Sécurité sociale.

Encore une position dogmatique du gouvernement Bayrou

Pour preuve que nous sommes face à une position dogmatique, il suffit de considérer la faible part du budget alloué au transport de taxi par rapport aux dépenses totales de la Sécurité sociale. Le transport de malade en taxi correspond seulement à 0,45 % du budget total de la Sécu ! Soit 2,88 milliards sur les 643 milliards de dépenses. C'est insignifiant !

Il est donc évident que ça n'est pas le transport de malade qui met en difficulté le régime de la Sécurité sociale mais plutôt toutes les recettes amputées par les politiques des gouvernements successifs de droite. Ces sommes qui sont offertes aux grandes entreprises de manière opaque et visiblement sans contrôle, s'élèvent à plus de cent milliards d'euros par an, soit environ 15% des recettes de la Sécurité sociale ! Offrir des centaines de milliards à des grands groupes qui les redistribuent immédiatement en dividende à leurs actionnaires puis réclamer aux travailleurs du taxi de faire des sacrifices à hauteur de 300 millions, c'est scandaleux !

Les artisans taxis doivent donc inévitablement sortir de cette contradiction et prendre conscience qu'à chaque fois que le taxi a été attaqué, directement ou indirectement, cela venait de gouvernements de droite ! De même, nous devons avoir conscience que la Sécurité sociale, est le fruit d'un long processus politique de gauche et que la droite n'a eu de cesse de pulvériser cet outil tout en enrichissant les rentiers. Les taxis sont des travailleurs et il n'est pas dans leurs intérêts de s'identifier aux patrons. Tant que cette contradiction ne sera pas résolue, il est certain que notre situation continuera à se dégrader.

Le secrétariat

LE TAXI TOUJOURS DANS LE COLLIMATEUR DE BRUXELLES ?

COMMUNICATION



Le marché unique: notre marché intérieur européen dans un monde incertain.

Une stratégie pour rendre le marché unique simple, fluide et solide

Date de publication : 21 mai 2025

Auteur : Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME

Dossiers : 21 mai 2025

COM(2025) 500 - Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - Le marché unique: notre marché intérieur européen dans un monde incertain

Extrait :

La réalisation d'un véritable marché unique européen des transports nécessite l'élimination des barrières techniques résiduelles inutiles affectant les différents modes de transport. Par exemple, la mise en œuvre du plan de l'Union européenne pour le rail à grande vitesse nécessitera des progrès dans la consolidation du système européen de gestion du trafic ferroviaire afin d'augmenter la capacité et d'assurer une interopérabilité fluide. Le renforcement et le déploiement à grande échelle d'outils numériques interopérables devraient permettre de réduire la charge administrative liée au respect de la réglementation. L'amélioration du partage d'informations et de données dans le domaine des transports permettrait de se débarrasser des documents papier. Les outils numériques peuvent également simplifier les voyages et le tourisme en Europe en permettant aux passagers d'acheter leurs billets par des moyens dématérialisés. Supprimer les barrières existantes afin de permettre la délivrance transfrontalière de licences pour les services assurés au moyen de véhicules connectés et automatisés, et garantir une connectivité totalement fiable entre les véhicules et les infrastructures grâce à l'harmonisation des spécifications techniques des systèmes de transport intelligents coopératifs (C-ITS), renforcera notre marché unique des services de mobilité. Rendre la location de voitures transfrontalière plus réalisable et abordable pour les citoyens est une autre manière de renforcer notre marché unique des services et du tourisme, tout en améliorant l'efficacité du système de transport. La Commission envisagera également des actions visant à appliquer les règles et principes du marché unique de l'Union européenne au secteur des taxis et des véhicules de transport avec chauffeur.

The completion of a genuine single EU transport market requires eliminating unnecessary residual technical barriers impacting the various transport modes. For example, implementing the EU's high speed rail plan will require progress in consolidating the EU's railway traffic management system to increase capacity and ensure seamless interoperability. Enhancing and widely deploying interoperable digital tools should reduce the administrative burden associated with ensuring regulatory compliance. Improved information and data sharing in transport would allow to get rid of paper-based documents. Digital tools can also simplify European travel and tourism by allowing passengers to purchase tickets through paperless means. Removing existing barriers to allow cross-border licensing of services delivered through connected and automated vehicles and ensuring fully trusted connectivity between vehicles and infrastructure through harmonising technical specifications for cooperative Intelligent Transport Systems (C-ITS) will strengthen our Single market for mobility services. Allowing cross-border car rental to become more feasible and affordable for citizens is another way to strengthen our Single Market for services and tourism while improving the efficiency of the transport system. The Commission will also envisage actions for applying EU single market rules and principles to the taxi and private hired vehicles sector.

LE RÉVEIL DES COCHERS-CHAUFFEURS

Organe de la Chambre Syndicale des Cochers-Chauffeurs CGT (fondé en 1884)

Imprimerie Rivet Presse Édition - Rue Claude-Henri Gorceix - 87000 Limoges

Mise en page: La Petite Imprimerie - Le directeur de publication: Gérard BOUSQUET

Dépôt légal n° 7 - 2000 - ISSN 1760-5180 - N° CPPAP: 1225 S 07479

Éditeur: CSCC CGT Taxis - 3, rue du Château d'Eau - 75010 Paris



Question écrite

Question écrite n°05124 - 17^e législature

Lutte contre les taxis clandestins

LES INFORMATIONS CLÉS

Auteur de la question : COURTIAL Édouard

Type de question : Question écrite

Ministre interrogé(e) : M. le ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports

Date(s) de publication : Question publiée le 19/06/2025

Question de M. COURTIAL Édouard (Oise - UC) publiée le 19/06/2025

M. Édouard Courtial attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports sur le fléau que constituent les taxis clandestins. Si ce phénomène est loin d'être nouveau, la présence de faux taxis aux abords des aéroports comme à proximité des gares ferroviaires est en constante augmentation sur l'ensemble du territoire français. Ainsi, entre 2023 et 2024, les délits de ce type ont augmenté de 65 % pour le seul aéroport de Roissy Charles de Gaulle. En mars 2025, une opération contre les taxis clandestins à l'aéroport de Beauvais a conduit à plusieurs interpellations pour exercice illégal de la profession de taxi ou travail dissimulé. De toute évidence, les taxis clandestins doivent être mis hors de circulation. En effet, leur présence conduit non seulement à l'arnaque de nos concitoyens français ou de touristes, mais également à un manque à gagner pour les vrais taxis, qui souffrent déjà de la concurrence des voitures de transport avec chauffeur (VTC) ou de difficultés à rembourser leur licence. Ainsi, il lui demande comment le Gouvernement entend agir pour empêcher les faux taxis de sévir.

Publiée dans le JO Sénat du 19/06/2025 - page 3451

En attente de réponse du Ministère auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports.

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age : Zone d'exercice du taxi :

Salarié

Locataire-gérant

Coopérateur

Artisan

Bulletin à renvoyer à la CGT-Taxis : 3, rue du Château d'Eau - 75010 Paris - Tél. : 01 44 84 50 40 - E-mail : contact@cgt-taxis.fr

Je souhaite :

prendre contact

me syndiquer



Taxis

VOTRE FORCE POUR L'AVENIR



ACCIDENTS DE LA VIE

NOUVEAU
créé par la
MFA



**PROFITEZ
PLEINEMENT
DE VOTRE
QUOTIDIEN !**

**Désormais, la MFA
protège aussi votre famille**

L'assurance Accidents de la vie, c'est :

Une couverture globale

Vous bénéficiez d'une protection complète pour **vous et votre famille**.

Des garanties adaptées

Que vous soyez seul, en couple ou en famille, nous vous proposons des garanties **qui correspondent à vos besoins**.

Le choix de votre niveau de garanties

Vous déterminez le montant **du capital fixe** qui vous est versé ainsi que le montant **du forfait journalier** en cas d'hospitalisation.

mfa.fr

ACTIVITÉS DU DÉCHET
TRANSPORT AÉRIEN
AUTOROUTES
REMONTÉES MÉCANIQUES
TAXIS
TRANSPORT ROUTIER
ACTIVITÉS DU DÉCHET
TRANSPORT URBAIN
AUTOROUTES
REMONTÉES MÉCANIQUES
MÉCANIQUES
TAXI
TRANSPORT URBAIN
ACTIVITÉS DU DÉCHET
TRANSPORT AÉRIEN
AUTOROUTES
REMONTÉES MÉCANIQUES
TAXIS
TRANSPORT ROUTIER
ACTIVITÉS DU DÉCHET
TRANSPORT AÉRIEN
AUTOROUTES
**ACTIVITÉS
DU DÉCHET**
TAXI
TRANSPORT ROUTIER
AUTOROUTES
TRANSPORT URBAIN
ACTIVITÉS DU DÉCHET
TRANSPORT AÉRIEN
AUTOROUTES
REMONTÉES MÉCANIQUES
MÉCANIQUES
ACTIVITÉS DU DÉCHET
TRANSPORT AÉRIEN
ACTIVITÉS DU DÉCHET
TRANSPORT AÉRIEN
AUTOROUTES
REMONTÉES MÉCANIQUES
**TRANSPORT
ROUTIER**
TAXI
ACTIVITÉS DU DÉCHET
TRANSPORT URBAIN
AUTOROUTES
**REMONTÉES
MÉCANIQUES**
TAXI
TRANSPORT URBAIN
ACTIVITÉS DU DÉCHET
TRANSPORT AÉRIEN
AUTOROUTES
REMONTÉES MÉCANIQUES
**TRANSPORT
AÉRIEN**
TRANSPORT ROUTIER
ACTIVITÉS DU DÉCHET
TRANSPORT URBAIN
AUTOROUTES
TAXI
TRANSPORT ROUTIER
AUTOROUTES
TRANSPORT AÉRIEN
ACTIVITÉ DES DÉCHETS
REMONTÉES MÉCANIQUES
AUTOROUTES
REMONTÉES
MÉCANIQUES
ACTIVITÉS DU DÉCHET
TRANSPORT AÉRIEN
TAXI
TRANSPORT ROUTIER
AUTOROUTES
REMONTÉES MÉCANIQUES
**TRANSPORT
URBAIN**
TRANSPORT ROUTIER
ACTIVITÉS DU DÉCHET
TRANSPORT URBAIN
AUTOROUTES
REMONTÉES MÉCANIQUES
MÉCANIQUES
TAXI
TRANSPORT URBAIN
ACTIVITÉS DU DÉCHET
TRANSPORT AÉRIEN
AUTOROUTES
TRANSPORT URBAIN
TAXI
TRANSPORT ROUTIER
ACTIVITÉS DU DÉCHET
TRANSPORT AÉRIEN
AUTOROUTES
**ACTIVITÉS
DU DÉCHET**
TAXI
TRANSPORT ROUTIER
AUTOROUTES
TRANSPORT URBAIN
ACTIVITÉS DU DÉCHET
TRANSPORT AÉRIEN
AUTOROUTES
REMONTÉES MÉCANIQUES
MÉCANIQUES
TRANSPORT URBAIN
TRANSPORT AÉRIEN
ACTIVITÉS DU DÉCHET
TRANSPORT AÉRIEN
ACTIVITÉS DU DÉCHET
TRANSPORT AÉRIEN
AUTOROUTES
REMONTÉES MÉCANIQUES
TAXIS
TRANSPORT ROUTIER
ACTIVITÉS DU DÉCHET
TRANSPORT URBAIN
AUTOROUTES
TRANSPORT URBAIN
ACTIVITÉS DU DÉCHET
TRANSPORT AÉRIEN
AUTOROUTES
REMONTÉES MÉCANIQUES
TAXIS
TRANSPORT ROUTIER
ACTIVITÉS DU DÉCHET
TRANSPORT URBAIN
AUTOROUTES
REMONTÉES MÉCANIQUES
MÉCANIQUES
TAXI

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Fédération CGT des Transports réaffirme avec force son opposition à une économie de guerre, au détriment des conquêtes sociales et des réponses aux besoins sociaux, des droits des peuples et de l'avenir commun de l'humanité. Nous sommes pour une économie de paix, fondée sur la solidarité internationale, la justice sociale, écologique et la coopération entre les peuples.

Dans ce contexte, notre Fédération salue l'action exemplaire des dockers qui, en France comme ailleurs, ont refusé de charger des armes à destination d'Israël. En pleine offensive militaire contre la population palestinienne de Gaza et depuis au Liban, ce geste fort incarne la solidarité ouvrière internationale et le refus de voir les travailleuses et travailleurs complices de la guerre et de l'oppression.

Notre Fédération appelle l'ensemble du monde du travail à prendre ses responsabilités. Dans chaque secteur, nous pouvons rompre la chaîne du commerce de l'armement et de la mort.

Transport, logistique, métallurgie, chimie, finances, recherche, communication : partout, nous devons intervenir pour refuser de participer, à la livraison d'armes pour mener des guerres au détriment du droit international.

Ce refus est un acte syndical et un acte politique. Il s'inscrit dans une longue tradition du mouvement ouvrier, qui a toujours su s'opposer aux guerres impérialistes, aux colonisations et à toutes les formes de domination.

La CGT-Transports appelle :

- À l'arrêt immédiat du génocide à Gaza, de l'ensemble des agressions militaires à travers le monde, le respect du droit international et des résolutions de l'ONU ;
- À exiger l'arrêt immédiat des livraisons d'armes aux États engagés dans des guerres ou bafouant le droit international ;
- À soutenir activement les peuples victimes de guerre, d'occupation, de répression ou de colonisation ;
- À imposer la reconversion des industries de guerre vers des productions utiles à la société : transports collectifs, énergie, santé, éducation, transition écologique ;
- À participer à toutes les initiatives pour la paix, le désarmement, et la solidarité internationale.

**Il n'y aura pas de justice sociale durable sans paix,
ni de paix sans justice !**

**Face à l'économie de guerre,
bâtissons une économie de paix !**

Montreuil, le 25 juin 2025



Réforme des retraites

62 maintenant
mais ce qu'on veut
c'est 60 ans

64 ans

c'est toujours

non

**ABROGER
LA RÉFORME**

**FINANCER
NOS RETRAITES**

**AUGMENTER
LES SALAIRES**

S'INFORMER

CONVAINCRE

MOBILISER

GAGNER

savez-vous lire
votre fiche de paie ?
tout y est.



63 ANS, UN BON COMPROMIS ?
NON ! CELA NE REVIENDRAIT QU'EN PARTIE DE LA RÉFORME, NE S'APPLIQUERAIT PAS AVANT 2027, ET POURRAIT ÊTRE AUSSITÔT REMIS EN CAUSE.

RETRAITE À 64 ANS : UNE INJUSTICE ET UN NON-SENS

La retraite n'est pas un luxe !

C'est un droit à une vie après le travail. On accède à ce droit en cotisant.

À 62 ans, un-e salarié-e sur deux n'est déjà plus en emploi.

Les 64 ans ne font qu'allonger la précarité pour des milliers de senior-es enfermés entre chômage, minima sociaux, maladie, invalidité et emplois précaires.

La CGT revendique :

- le retour immédiat à l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans, pour revenir à 60 ans;
- des départs anticipés pour les carrières longues et pour celles et ceux ayant exercé des métiers pénibles;
- un calcul de la pension sur les salaires des 6 derniers mois dans le public et en revenant aux 10 meilleures années dans le privé (au lieu de 25 années);
- la garantie d'un niveau de pension d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète.
- la prise en compte des années d'études et des périodes de première recherche d'emploi et de chômage non indemnisé.

LES FEMMES : GRANDES PERDANTES DE LA RÉFORME

Les inégalités entre femmes et hommes au travail se répercutent et s'aggravent avec la retraite.

Les femmes partent plus tard à la retraite et perçoivent une pension inférieure de 38 %, en moyenne, à celle des hommes.

C'est le résultat :

- des carrières interrompues, congés parentaux, temps partiels subis, salaires plus bas, plafonds de verre;
- de la pénibilité invisibilisée des métiers féminisés et de la dévalorisation des métiers exercés en majorité par des femmes (soins, propreté, commerce).

La retraite à 64 ans aggrave cette situation.

Pour l'égalité, la CGT veut :

- instaurer l'égalité salariale : sanctionner les entreprises qui discriminent, revaloriser les métiers féminisés, assurer un vrai déroulement de carrière aux femmes et lutter contre les temps partiels imposés;
- améliorer les droits familiaux et conjugaux (droit à la pension de réversion pour les couples pacés, majoration dès le 1^{er} enfant...);
- reconnaître enfin la pénibilité des métiers féminisés.

POUR ÉVITER DE TAXER LES GRANDES ENTREPRISES ET LES PLUS RICHES, LE PATRONAT ET LE GOUVERNEMENT VOUDRAIENT FAIRE PAYER...

LES RETRAITÉ·ES !

ALORS QUE LA RETRAITE MOYENNE EST DE 1600 EUROS, DÉSINDEXER LES PENSIONS OU AUGMENTER LA CSG SONT DES MAUVAISES SOLUTIONS.

RETRAITES : DE L'

Les retraites sont directement liées au salaire et à l'emploi. La CGT décrypte.

CONVENTION COLLECTIVE = PROTECTIONS COLLECTIVES

La convention collective fixe les droits et garanties collectives d'une branche professionnelle. Elle accorde des droits supplémentaires adaptés aux spécificités des secteurs (primes, congés, protections spécifiques...).

PAYER LES QUALIFICATIONS, C'EST FINANCER LES RETRAITES

La non-reconnaissance des qualifications et l'absence de déroulement de carrière organisent le déclassement de plus en plus de cadres et de professions intermédiaires - notamment de nombreux métiers féminisés. Face à la pression patronale qui tire les salaires vers le bas, la CGT revendique la reconnaissance des qualifications, la transparence des grilles salariales, la garantie de l'évolution de carrière et l'indexation automatique de tous les salaires sur les prix.

PRIMES NON COTISÉES : LE PIÈGE !

L'intéressement, la participation et certaines primes ne comptent pas pour la retraite. Résultat ? Un revenu gonflé sur le moment pour celles et ceux qui en perçoivent, mais aucun droit pour plus tard.

CSG : UN PRÉLÈVEMENT QUI NE CRÉE AUCUN DROIT

La contribution sociale généralisée finance le déficit de la Sécurité sociale en étant prélevée sur presque tous les revenus (salaires, retraites, allocations...). Elle n'ouvre aucun droit à des prestations sociales. Elle est régulièrement augmentée pour compenser les exonérations de cotisations. Elle fait peser une part croissante du financement de la protection sociale sur les travailleur·ses et les retraité·es. La CGT revendique le financement par les cotisations.

EXONÉRATIONS DE COTISATIONS : C'EST VOUS QUI PAYEZ

Depuis 30 ans, les exonérations de cotisations sociales ont explosé. Pourtant, ces cadeaux aux employeurs ont un impact quasi nul sur l'emploi... et négatif sur les salaires !

Les patrons sont incités à compresser les salaires vers le bas car plus un salaire est proche du Smic, plus il y a d'exonérations. Les salarié·es payent donc trois fois :
 1/ les évolutions de carrières sont bloquées ;
 2/ les droits sociaux sont sous-financés ;
 3/ ces exonérations de cotisations sont compensées en grande partie par l'État - donc avec vos impôts !

ATTENTION IMPOSTURE !

L'extrême droite est l'amie du patronat ! Elle soutient les exonérations de cotisations qui assèchent nos régimes de retraite. Elle vote toujours dans l'intérêt des actionnaires et des grands groupes. Elle est contre l'indexation automatique des salaires sur les prix.

FIN DE CARRIÈRE, LA GALÈRE

L'assurance chômage n'est ni un luxe, ni un cadeau, c'est un droit auquel on accède parce qu'on a travaillé et cotisé. Mais, les dernières réformes ont durci les conditions d'indemnisation de l'assurance chômage. Recul de l'âge de départ à la retraite + réduction de la durée d'indemnisation + baisse du niveau des droits = précarité grandissante, notamment pour les senior-es.

TOUT PART DE LÀ

Entreprise	
Convention collective	
Qualification	
Salaire de base	
Heures supplémentaires	
Salaire brut	
COTISATIONS	
Santé	
AT / MP	
Retraite	
Famille - Sécurité sociale	
Autres cotisations	
Primes non cotisées	
CSG	
Exonérations de cotisations	
Total	
Congés payés	
En cours	Acquis
Pris	Soldés

CONGÉS PAYÉS ET RTT : DES CONQUÊTES SOCIALES !

Les congés payés et la réduction du temps de travail ne sont pas tombés du ciel : elles ont été gagnées par les luttes, engagées notamment par la CGT depuis sa création, il y a 130 ans.

À LA POINTE DU PROGRÈS

Certains régimes de retraite (SNCF, RATP, EDF) ont permis une meilleure reconnaissance de la pénibilité du travail et étaient précurseurs. Plutôt que de les supprimer, il faut étendre ces droits. C'est en ce sens que ce sont des régimes pionniers : ils montrent le chemin - alors rétablissons-les !

avril, mai, juin : on agit !



SOPHIE BINET
secrétaire générale de la CGT

Grâce à notre mobilisation historique, le sujet des retraites est toujours au centre de l'actualité. Le gouvernement a été contraint d'ouvrir des concertations et les parlementaires doivent ensuite voter. Patronat et gouvernement font tout pour empêcher l'abrogation de la réforme mais notre mobilisation va faire la différence. Une large majorité de Français-es comme de députés-es sont toujours opposés-es à la réforme. Financer

2 personnes sur 3 pensent qu'il faut revenir à l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans

le retour à 62 ans et même à 60 ans est à notre portée, c'est une question de répartition des richesses !

Notre pays n'a jamais été aussi riche, nous n'avons jamais compté autant de milliardaires ni versé autant de dividendes aux actionnaires. Cet argent que nous créons par notre travail doit servir au progrès social et environnemental !

QUI DÉCIDE ?

La question posée est simple : quelle est la part de la richesse créée par notre travail que nous allons attribuer au financement de nos retraites ? Lorsque le patronat ou les ultrariches proposent de fixer une « règle d'or » pour plafonner la part allouée aux retraites, ça n'est pas par soucis des comptes, c'est pour éviter tout débat démocratique sur la répartition des richesses. Rien de tel pour baisser nos droits discrètement, sans même avoir besoin d'une réforme, et donc sans risquer d'affronter une mobilisation !

MA RETRAITE, COMMENT ÇA MARCHE ?



2 OPTIONS

LA RETRAITE EST GARANTIE
c'est un système à **prestations définies** :

- on cotise toute sa carrière
- on acquiert des droits à retraite
- on reçoit un niveau de pension garanti

LA RETRAITE EST UN PARI
c'est un système à **cotisations définies** :

- on cotise toute sa carrière
- on reçoit un niveau de pension aléatoire

SI BESOIN DE PLUS DE FINANCEMENT

on adapte le montant des ressources pour garantir le niveau des pensions

on adapte les prestations aux ressources existantes qui sont plafonnées ou bloquées

LES CONSÉQUENCES

- on ne joue pas en Bourse avec les cotisations
- pas de risque d'effondrement boursier ou de faillite des fonds de pension (comme cela est régulièrement arrivé ces dernières années)

- Les plus riches sont poussés vers l'épargne et la capitalisation. La majorité subit
- le niveau des pensions n'est pas garanti, au contraire : si le nombre de retraités augmente, les cotisations restent les mêmes, donc les pensions baissent

on redistribue les richesses en fonction des besoins de la population

on soumet nos retraites aux aléas des marchés et de l'économie

↑ Ce que veut la CGT

↗ Ce que veut le patronat

EN CAS DE PÉNIBILITÉ, LA RETRAITE DOIT ÊTRE ANTICIPÉE

Repousser l'âge de départ, c'est ignorer la réalité des millions de travailleur-ses soumis-es à des conditions éprouvantes. La pénibilité réduit l'espérance de vie en bonne santé. La CGT se bat pour gagner des départs anticipés dès 55 ans, par exemple, en bénéficiant d'un trimestre de bonification par année d'exposition aux travaux pénibles.

LES SALARIÉ-ES EXPOSÉ-ES SONT :



3 MILLIONS
aux agents chimiques dangereux



10 MILLIONS
à de fortes contraintes physiques



4 MILLIONS
à un environnement agressif



5 MILLIONS
à des rythmes de travail atypiques



10 %
qui effectuent un travail de nuit



46 % et **40 %**
des femmes et des hommes qui ont un travail répétitif



54 % et **46 %**
des femmes et des hommes qui peuvent déclencher des troubles musculosquelettiques (TMS)

Pour l'abrogation, tout dépend de notre mobilisation

Après avoir volé 2 ans de vie avec la réforme des retraites, les dimanches de plus en plus travaillés, le gouvernement et le patronat ont lancé de nouvelles offensives pour nous voler le 1^{er} mai, seule journée fériée, obligatoirement chômée et rémunérée. Ce qu'ils n'ont pas réussi à faire avec leur projet de nous imposer une seconde « journée de solidarité » non rémunérée, ils veulent le faire avec le 1^{er} mai !



La « proposition de loi Carrefour/Interflora » est une attaque en règle du 1^{er} mai

Aussi appelée « Permettre aux salarié-es de certains secteurs de travailler le 1^{er} mai » la proposition de loi faite par des sénateurs et largement appuyée par le gouvernement comme par l'extrême droite, qui ne perdent jamais une occasion de réduire les droits des travailleurs-ses, permettrait de **contraindre les salarié-es de nombreuses entreprises, services et commerces à travailler.**

Des millions de travailleurs-ses potentiellement concernés

Les alertes syndicales, portées aussi lors des auditions parlementaires, ont participé à modifier le projet de loi qui s'alignait, beaucoup trop largement, avec la dérogation établie pour le travail du dimanche.

Attention, arnaque : non seulement cette première version montre leur volonté de faire travailler les salarié-es le 1^{er} mai férié, mais la proposition de loi actuelle constitue une première brèche et **remet en cause la précieuse exceptionnalité du 1^{er} mai.** Or une fois qu'un principe est remis en cause, la dérogation s'étend progressivement à tous les

salarié-es.

Ainsi, si cette proposition de loi est votée, **elle remettra non seulement en cause le droit au repos des salarié-es, mais ouvrira aussi de fait la concurrence aux petits commerces et commerces indépendants,** avec la possibilité d'ouverture de grandes enseignes comme Carrefour et Interflora.

Le 1^{er} mai, journée internationale de lutte pour les travailleurs-ses gagnée par la lutte et les drames

Cette journée qui **existe depuis plus de 100 ans est née de manifestations mortelles,** d'abord à Chicago en 1886 où les syndicats ouvriers états-uniens revendiquent la journée de huit heures puis en

France avec la fusillade sanglante de travailleurs à Fourmies (Nord) le 1^{er} mai 1891.

Le 1^{er} mai devient une journée chômée en avril 1919, transformée sous le régime de Vichy en « fête du travail ». À la suite du Conseil National de la Résistance, **elle est réintroduite à partir de 1946 avant d'être instituée définitivement comme jour férié, chômé et payé.**

Remettre en cause le principe de cette journée, c'est remettre en cause 100 ans d'histoire de lutte sociale, et de reconnaissance de droit au repos.

Cette journée est fériée dans 24 sur 27 pays de l'Union Européenne, et dans la plupart des pays du monde. **La CGT ne laissera pas faire cette attaque sans précédent contre la seule journée chômée et rémunérée de l'année.**

Les salarié-es actuellement concerné-es, et obligé-es de travailler le 1^{er} mai, ont une majoration et comprennent bien que c'est parce que c'est si exceptionnel de travailler le 1^{er} mai qu'il y a cette majoration. Par définition, **la majoration finira par sauter si le travail le 1^{er} mai se généralise.**

Le volontariat prétexté par le Gouvernement n'est qu'un leurre

Nous le savons, **le volontariat réel n'existe pas** dans le lien de subordination qu'est le contrat de travail. Les employeurs obligent ainsi les salarié-es à travailler le dimanche sous peine de licenciement, ou de non-recrutement pour les nouveaux salarié-es. Il en sera de même avec le 1^{er} mai. Ce qu'ils veulent supprimer, c'est le repos rémunéré du 1^{er} mai : **un jour de congé volé !**

Non au hold-up, protégeons le 1^{er} mai

Alors que la discussion en séance publique s'ouvre au Sénat à partir de jeudi 3 juillet, **la CGT appelle les sénatrices et sénateurs à s'opposer à cette proposition de loi et à enfin entériner le 1^{er} mai comme jour férié et chômé par tous-tes les travailleurs-ses.**



EXPERTISE ET RÉPARATION EN CAS DE SINISTRE



Présente dans 19 villes du territoire métropolitain, la MFA a le plaisir de vous accueillir dans ses espaces d'accueil, des agences conçues pour une relation plus humaine, basée sur la solidarité, la proximité et la confiance. Elles sont chargées de traiter l'ensemble des demandes quels que soient les moyens de communication que vous utilisez.

L'expertise immédiate en région parisienne

Si votre véhicule est roulant, vous avez la possibilité de présenter votre voiture à un expert présent dans les sites d'expertise de la MFA, **en région parisienne** : au 6 bis rue Fournier 92110 Clichy ; au 82-84, Av. du Général de Gaulle 94700 Maisons-Alfort et au 31-37 bd du Maréchal Foch 95210 Saint-Gratien.

- Votre véhicule n'est pas immobilisé du fait du passage de l'expert
- Vous êtes indemnisé plus rapidement
- Vous êtes en relation directe avec l'expert
- Sur place, on vous délivre au plus vite la prise en charge des réparations (selon vos droits à indemnisation) valable dans les garages partenaires de la MFA

La réparation :

Retrouvez également nos **garages partenaires**.

Dès à présent, vous avez accès à 2200 réparateurs partenaires présents dans toute la France. Il y en a donc forcément un près de chez vous.

**2200 garages
partenaires sont à votre
disposition partout en
France.**

Pourquoi faire réparer votre véhicule dans un garage partenaire ?

- Pas d'avance de fonds
- Des services complémentaires (véhicule de remplacement pour vos déplacements privés, nettoyage du véhicule à la fin des réparations, garantie des travaux effectués...)
- La certitude en cas de bris de glace, d'avoir accès, tout près de chez vous, aux meilleurs spécialistes de la réparation et du remplacement : Mondial Pare-Brise, A + Glass, Glass Auto Service, Carglass.

**N'oubliez pas de faire
votre déclaration de
sinistre(s) dans un délai
de 5 JOURS.**

Pour plus d'informations sur les espaces d'accueil de la MFA, leurs adresses, leurs horaires et sur ses garages partenaires en France, **rendez-vous sur notre site mfa.fr ou flashez ce QR Code à l'aide de la caméra arrière de votre smartphone.**





MFA TAXI

VOTRE TAXI EST IMMOBILISÉ ?

La MFA vous fournit un taxi relais.
En cas de panne, accident, vol.
Vous bénéficiez d'un véhicule de
remplacement équipé taxi.

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS
DE VOTRE CONSEILLER !

mfa.fr

01 49 68 68 68